Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062445-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à l'espace Koëd Noz (suivant arrêté municipal du 22 juin N°00028/2026), sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD (arrivée à 19h13 et n'ayant pas pris part au vote des délibérations DCM 2026-06-24-41, DCM 2026-06-24-42, DCM 2026-06-24-43 et DCM 2026-06-24-44), Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-06-24-45 : Désignation d'un délégué communal au sein de SAS Roi Morvan Energies

Monsieur Jean Luc GUILLOUX indique à l'assemblée que la commune de PLOËRDUT fait partie de SAS Roi Morvan Energies depuis 2023, date de sa création.
SAS Roi Morvan Energies intervient sur les projets suivants :

- La production de chaleur issue du bois, du solaire thermique, de la géothermie ou de la chaleur fatale (énergie de récupération) qui nécessite une source de consommation à proximité
- La production d'électricité issue de l'éolien, du photovoltaïque et de l'hydraulique qui peut être consommée localement où être exportée via le réseau
- La méthanisation qui permet de créer du gaz, de l'électricité et/ou de la chaleur
- Les technologies novatrices telles que la pyrogazéification (consiste à chauffer les déchets à plus de 1000° en présence d'une faible quantité d'oxygène) ou la méthanation qui créent du gaz et/ou de l'électricité mais dont les technologies sont peu matures
- A l'avenir, la publication d'un marché pour l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur et de la filière bois qui doit :
  - Identifier les principaux puits de chaleur
  - Etudier les possibilités d'y créer des réseaux de chaleur
  - Etudier la faisabilité d'un outil territorial de vente de chaleur clé en Main

Monsieur le Maire indique également que la commune de PLOËRDUT a investi la somme de 3 400.00 € dans le capital de la SAS en 2023.

Monsieur Alain RÉTY propose sa candidature en tant que délégué de la Commune de PLOËRDUT au sein de SAS Roi Morvan Energies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Monsieur Alain RÉTY, ConseillerMunicipal en tant que délégué de la Commune de PLOËRDUT au sein de SAS Roi Morvan Energies.**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260624-DCM2026062445-DE

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Le secrétaire
Monsieur Julien GUILLEMOT

Fait et déli[illegible]
susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)